



Hu Long Shen

Règlement Intérieur

1. CONNAISSANCE ET APPLICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout pratiquant est censé connaître et appliquer le règlement intérieur.

Tout manquement au règlement intérieur peut faire l'objet d'une sanction établie par le Comité directeur qui peut aller jusqu'à l'exclusion de l'école HU LONG SHEN.

2. GESTION ADMINISTRATIVE

Un pratiquant ne peut se présenter à l'entraînement que s'il est à jour de son règlement et que si l'association est en possession du dossier d'inscription au complet :

- Fiche d'inscription complétée
- Certificat médical récent
- Règlement des frais d'inscription et pédagogiques
- Signature de la demande de licence

Le montant intégral des frais pédagogiques est dû dès la remise du dossier d'inscription

Dans le cas d'un règlement par chèque bancaire ou postal, le paiement pourra être effectué en plusieurs chèques non antidatés. L'encaissement sera opéré aux environs du 10 de chaque mois (du mois d'octobre au mois de mars).

Les bons MSA, et les chèques vacances ANCV sont acceptés, le règlement des frais d'inscription doit se faire séparément des frais pédagogiques.

Le montant total des frais pédagogiques est dû à l'inscription.

Toutefois, le remboursement partiel ou total pourra être envisagé sur avis du comité Directeur et après demande écrite dans le seul cas d'un arrêt total de la pratique jusqu'à la fin de la saison et sur justificatif

3. ENTRAÎNEMENT

Au début de chaque saison, les heures et les lieux d'entraînement sont communiqués lors de l'inscription. Ils pourront évoluer en fonction de la disponibilité des infrastructures.

Les entraînements ont lieu dans les infrastructures municipales ou privées mises à la disposition de l'association. L'association ne peut être tenue pour responsable du bon ou mauvais fonctionnement, ainsi que de l'ouverture et de la fermeture de celles-ci. Dans la mesure du possible, les pratiquants seront

informés des fermetures et ouvertures exceptionnelles.

Les pratiquants ainsi que les accompagnateurs doivent se conformer au règlement intérieur de chaque infrastructure et respecter le matériel mis à leur disposition. Il est important que tous les élèves de l'École se sentent concernés par le respect du patrimoine public ou privé sous peine que l'association se voit refuser à l'avenir les créneaux horaires mis à sa disposition.

Les pratiquants devront être à l'heure aux entraînements.

Le respect des horaires d'entraînement est primordial. Lors d'un retard, l'élève devra venir saluer le professeur pour signaler son arrivée.

Les enfants mineurs doivent être accompagnés jusqu'à l'intérieur de l'infrastructure afin de s'assurer de la présence de l'enseignant et en aucun cas être déposés à l'extérieur. A défaut de la présence d'un responsable, l'accompagnateur se devra d'attendre. En cas d'accident l'association ne pourra être tenue pour responsable.

La responsabilité de l'association n'est effective que pendant les entraînements, les compétitions ainsi que toutes manifestations organisées par l'École.

Toute absence doit être signalée auprès des entraîneurs ou responsables de l'association et ne peut donner lieu à aucun remplacement ou dédommagement de séance.

Pendant les vacances scolaires, les créneaux horaires habituels pourront être suspendus.

4. MANIFESTATIONS

Des manifestations peuvent être organisées. La motivation et l'implication de chacun des élèves sont indispensables à la réussite des dites manifestations.

En début de chaque saison sportive, un planning prévisionnel sera mis à la disposition de tous les pratiquants (stages, compétitions, démonstrations, etc. ...)

Lorsque la manifestation concerne une compétition qui se déroule sur plusieurs jours, l'hébergement, les déplacements et les repas préalablement négociés sont à la charge des familles.

Dans le cadre de ses activités l'association sera susceptible de prendre des photos et des films. Elle se réserve le droit de les utiliser à des fins de communications ou publicitaires.

5. HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET RÈGLES DE CONDUITE

Une attitude correcte et décente est de rigueur.

De même, le pratiquant veillera à la correction de son langage et devra bannir de son vocabulaire toute parole irrespectueuse (grossièretés et autres vulgarités) sur et en dehors de l'aire d'entraînement.

Tout pratiquant est responsable des préjudices occasionnés par lui envers un tiers (personne physique ou infrastructure). Ainsi, avant le début des entraînements, les pratiquants sont tenus de retirer tous objets (bagues, colliers, montres, gourmettes, chaînes, boucles d'oreilles et autres atours) susceptibles de pouvoir les blesser personnellement ou de blesser des tiers.

L'Association décline toute responsabilité concernant la perte ou le vol des biens personnels ou objets de valeurs.

L'utilisation des chaussures de ville sont strictement interdites à l'intérieur des locaux. Un pratiquant ne pourra entrer sur l'aire de pratique que pieds nus ou en chaussons (ou chaussettes) réservées à la pratique.

Le pratiquant devra veiller à une hygiène du corps irréprochable afin de respecter ses partenaires (les ongles des mains et des pieds devront être soigneusement coupés et limés). Le pratiquant devra veiller à la propreté de sa tenue d'entraînement qui ne devra pas être ni décousue, ni tâchée.

Tout pratiquant se doit de saluer (salut traditionnel) l'enseignant ou son partenaire avant et après chaque échange.

Une tenue d'entraînement d'école est obligatoire et dans un souci d'harmonie et d'uniformité, la commande se fera auprès de l'École HU LONG SHEN.

Le tee-shirt de l'école ou un tee-shirt uni blanc ou noir est obligatoire lorsque le pratiquant souhaite enlever sa veste lors d'un entraînement.

La mise en place et le rangement du matériel (tapis, plastrons, raquettes, etc.) est l'affaire de tous les pratiquants et non pas le propre de quelques rares dévoués.

Il est rigoureusement interdit de fumer à l'intérieur des locaux.

Le pratiquant devra s'abstenir de chahuter avant et pendant les cours et de s'amuser avec les armes.

6. PASSAGES DE GRADE

Les passages de grade sont soumis à un programme d'enseignement spécifique à chaque grade, clairement défini par le responsable technique. Le lieu et la date seront communiqués dans le courant de la saison en cours.